

Modèle comptable harmonisé MCH2



Bienvenue

à la
seconde partie du cours

MCH2



Les intervenantes:




- **Sandrine Sylvant**
Inspectrice des finances
Office des affaires communales et de l'organisation du territoire du canton de Berne
- **Iris Markwalder**
Responsable du domaine des finances communales
Office des affaires communales et de l'organisation du territoire du canton de Berne

MCH2

Structure du cours

- 
-
- 
1. Le nouveau plan comptable
 2. Amortissements: nouvelles prescriptions
 3. Budget: rapport
 4. Compte des investissements / Comptabilité des immobilisations
 5. Prescriptions relatives aux évaluations
 6. Réserves liées à l'évaluation
 7. Transfert du bilan
 8. Questions / prochaines étapes

- 
- Travaux de clôture
 - Présentation des comptes annuels
 - Tableau des flux de trésorerie
 - SCI
 - Nouveau Guide OVC

Objectifs du cours

1. Vous êtes en mesure de procéder aux travaux de clôture de manière systématique et dans le respect du calendrier.
2. Vous connaissez le contenu et la structure des comptes annuels selon le MCH2.
3. Vous connaissez la raison d'être du tableau des flux de trésorerie.
4. Vous connaissez l'importance du SCI.
5. Vous connaissez le nouveau Guide destiné aux organes de vérification des comptes (Guide OVC).



Programme

- 10 h
- Travaux de clôture
 - Présentation des comptes annuels
 - Tableau des flux de trésorerie (pierres d'achoppement)
 - SCI
 - Nouveau Guide destiné aux organes de vérification des comptes (Guide OVC)
 - Questions
- 12 h
- Conclusion



Documentation

- Présentation
- Exemple de comptes annuels avec commentaires

A la fin du cours

- Attestation
- Evaluation du cours en ligne (→ lien vers bwd Bern)



Clôture des comptes annuels de 2018 et rapports

Outils de travail mis à disposition par l'OACOT

- Calendrier annuel et liste de contrôle des travaux de clôture (guide, chapitre 4)
- Easylearn, module 4:
«Au moment de la clôture annuelle, il convient d'accorder une attention particulière...»
- Modèle et exemple de comptes annuels
- Contrôle de plausibilité



MCH2

- **Présentation échelonnée des résultats**
(art. 78 OCo)



<i>Charges d'exploitation</i>	
30	Charges de personnel
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation
33	Amortissements du patrimoine administratif
35	Attributions aux fonds et financements spéciaux
36	Charges de transfert
37	Subventions à redistribuer
<i>Revenus d'exploitation</i>	
40	Revenus fiscaux
41	Revenus régaliens et de concessions
42	Taxes
43	Revenus divers
45	Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux
46	Revenus de transfert
47	Subventions à redistribuer
Résultat provenant des activités d'exploitation	
34	Charges financières
44	Revenus financiers
Résultat provenant de financements	
Résultat opérationnel	
38	Charges extraordinaires
48	Revenus extraordinaires
Résultat extraordinaire	
Résultat total, compte de résultats	

MCH2

Comptabiliser les résultats des comptes annuels

Le syndicat **n'utilise qu'une fonction**:

Exercice	<i>Ecritures de clôture au 31 décembre / Excédent de charges</i>					
		Charges	Revenus	Résultat annuel	Ecritures	
					Doit	Avoir
	Traitement des eaux usées	60	30	-30	29900.xx	7201.9001.xx
Exercice suivant	Au début du nouvel exercice, report du résultat de l'exercice précédent dans les résultats cumulés des années précédentes					
		Charges	Revenus	Résultat de l'exercice précédent	Ecritures	
					Doit	Avoir
	Traitement des eaux usées			-30	2999x.xx	29900.xx

MCH2

Comptabiliser les résultats des comptes annuels

Le syndicat gère **plusieurs financements spéciaux selon le droit supérieur**:

Exercice	Ecritures de clôture au 31 décembre / Excédent de revenus ou de charges					
		Charges	Revenus	Résultat annuel	Ecritures Doit Avoir	
	Traitement des eaux usées	60	30	-30	29002.xx	7201.9011.xx
	Alimentation en eau	50	70	20	7101.9010.xx	29001.xx
Exercice suivant	Aucun report n'est nécessaire.					
		Charges	Reve- nus	Résultat de l'exercice précédent	Ecritures Doit Avoir	

MCH2

Comptabiliser les résultats des comptes annuels

Faux:

Exercice	Ecritures de clôture au 31 décembre / Excédent de revenus ou de charges				
	Charges	Revenus	Résultats annuels	Doit	Avoir
Traitement des eaux usées	60	30	-30	29002.xx	7201.4510.xx
Alimentation en eau	50	70	20	7101.3510.xx	29001.xx

**Conséquences d'écritures erronées:**

- Aucun résultat dans la présentation échelonnée des résultats
- Aucun montant dans le groupe de matières 90
- Erreurs dans le tableau des flux de trésorerie

MCH2

Aucun résultat des comptes annuels

Le syndicat compense l'excédent de charges ou de revenus au moyen de subventions communales:

Traitement des eaux usées		
Total des charges	100	
Total des revenus (dont les subventions communales)		110
Excédent de revenus	10	
<i>Compensation avec les subventions communales ou remboursement aux communes</i>	10	
Résultat annuel	0	0
Excédent du bilan/capitaux propres	0	0

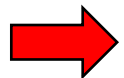


Clôture des comptes annuels de 2018 et rapports

Contrôle de plausibilité

Nouvelles vérifications:

- Solde des résultats cumulés des années précédentes
- Solde du tableau des flux de trésorerie
- Solde de la réserve liée à la réévaluation du patrimoine financier




Contrôle de plausibilité

www.be.ch/mch2 > Outils de travail

MCH2

Clôture des comptes annuels de 2018 et rapports




Exemple de
comptes annuels
selon le MCH2



- Pas d'exemple spécifique pour les syndicats!

MCH2

Clôture des comptes annuels de 2018 et rapports

- 
- Contenus selon les [articles 30](#) et [31](#) ODGFCo
 - **Allègements pour les syndicats:**
 - Pas de calcul des indicateurs financiers
 - Pas d'aperçu du compte de résultats selon les fonctions (s'il n'y a qu'une fonction), du compte des investissements et du bilan

MCH2

Clôture des comptes annuels de 2018 et rapports



Vous trouverez tous les documents relatifs au MCH2 à l'adresse:

www.be.ch/mch2 → Outils de travail
→ Guide des finances communales (MCH2)

Précisions sur les inventaires

Article 97, alinéa 3 OCo: Les inventaires et un registre des comptes collectifs sont tenus en dehors des comptes annuels. Les comptes collectifs ne sont pas énumérés dans le registre si chacun de leurs postes figure séparément au bilan.

- En dehors des comptes annuels
- Tenue à partir de la comptabilité des immobilisations possible avec certains logiciels
- Pour les comptes collectifs du bilan

→ Objectifs de l'inventaire:

- Contrôle des soldes
- Contrôle de plausibilité des assurances contre les dommages dus aux éléments naturels



MCH2

Clôture des comptes annuels de 2018 et rapports

Attestation de la commune relative aux comptes annuels

(art. 126a OCo, art. 46a ODGFCo)

Attestation de la commune relative au compte annuel à l'intention de l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire (art. 126a OCo)

Les champs l

Commune	Exercice

MCH1

MCH2: Attestation relative aux comptes annuels

a) Déclaration d'intégralité du conseil communal

Le conseil communal sait qu'il lui appartient d'établir le compte annuel et qu'il est responsable de son exactitude.

Il exige des services compétents qu'ils lui confirment

- que toutes les affaires dont la comptabilisation est obligatoire au cours de l'exercice ont bien été saisies dans le compte annuel;
- que tous les éléments du patrimoine et les engagements qui doivent être inscrits au bilan ont bien été pris en compte;
- que tous les risques et les pertes de valeur qui doivent être inscrits au bilan ont été suffisamment pris en compte lors de l'évaluation et de la fixation des rectifications de valeur et des provisions;
- que les données contenues dans l'annexe au compte annuel sont complètes et exactes;
- que toutes les informations nécessaires à la compréhension du résultat de l'exercice sont incluses dans le rapport préliminaire au compte annuel.

b) Système de contrôle interne (SCI)

Le conseil communal veille à l'organisation opportune de la gestion financière et à l'instauration d'un système de contrôle interne efficace (art. 114 OCo). Le SCI doit être adapté au volume du budget.

L'organe communal de vérification certifie que la commune remplit les conditions fixées à l'art. 2 ODGFCo.

Remarques de l'organe de vérification des comptes concernant le SCI :

c) Habilitation et indépendance de l'organe de vérification des comptes

L'organe de vérification des comptes confirme qu'il répond


- aux exigences légales concernant l'habilitation (art. 123 OCo) et aux dispositions particulières en la matière (art. 124 OCo), et
- aux exigences légales concernant l'indépendance (art. 36 et 37 LCo).



Clôture des comptes annuels de 2018 et rapports

2

Attestation de la commune relative aux comptes annuels

1	Saisie des données	La saisie se fait au moyen d'un formulaire en ligne (FinCo).
2	Données complètes et plausibles	Une validation de l'attestation est générée automatiquement. 
3a	Signature et envoi de l'attestation	La validation de l'attestation est signée par l'exécutif et par l'organe de vérification des comptes.
3b		L'original de la validation est envoyé à l'OACOT (le 31 juillet au plus tard).
3c		Une copie de la validation de l'attestation ainsi que de l'attestation elle-même est remise à la préfecture.



Clôture des comptes annuels de 2018 et rapports

2

Attestation de la commune relative aux comptes annuels

Saisie des
données

A observer impérativement:



Microsoft
Word-Dokument



Clôture des comptes annuels de 2018 et rapports

Extrait des comptes annuels:

Exercice 2018		1.1.	Augm.	Dimin.	31.12.
299	Excédent / découvert du bilan	750	30		780
2990	Résultat annuel	0	30	0	30
29900.00	Résultat de 2018	0	30	0	30
2999	Résultats cumulés des années précédentes	750	0	0	750
29990.00	Résultats cumulés des années précédentes	750	0	0	750
Exercice 2019		1.1.	Augm.	Dimin.	31.12.
299	Excédent / découvert du bilan	780	100	30	850
2990	Résultat annuel	30	70	30	70
29900.00	Résultat de 2019	30	70	30	70
2999	Résultats cumulés des années précédentes	750	30	0	780
29990.00	Résultats cumulés des années précédentes	750	30	0	780

Janv. 19





Exercice:

Sélectionnez s'il vous plaît

1) Révision intermédiaire:

OUI NON

Motifs:

2) Rapport de l'organe de vérification des comptes: ⓘ

Date:

- Opinion sans réserve
- Opinion avec réserve
- Opinion défavorable
- Impossibilité d'émettre une opinion

Motifs:

3) Résultat annuel au 31 décembre (2990x):

CHF

4) Résultats cumulés des années précédentes (2999x)

Exercice actuel 31.12.:

CHF

Exercice précédent 31.12.:

CHF

5) Investissements nets (5 ./ 6): ⓘ

(Compte général)

CHF

6) Amortissements ordinaires: ⓘ

(Compte général)

CHF

7) Avances aux financements spéciaux:

OUI NON



Tableau des flux de trésorerie

- Recherche de renseignements sur l'origine des ressources:

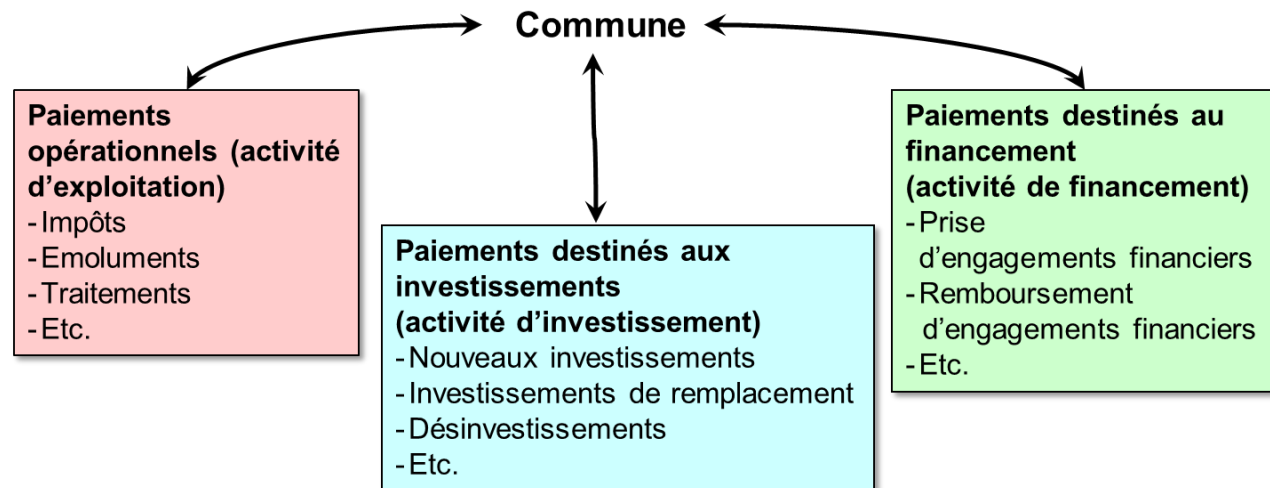


Tableau des flux de trésorerie

Les principales pierres d'achoppement

- Reprise incorrecte de données de la comptabilité financière
- Reprise incomplète de données de la comptabilité financière
- Pas de distinction entre le CR et le CI
- Comptabilisation erronée (p. ex. [comptes courants](#))
- Changement de signe (+ ou -) non pris en compte (observer les points 4 et 5 des indications générales)



Tiré du module 3 d'EasyLearn:

3^e partie

Tableau des flux de trésorerie

Comptes courants

Définition

➔ Selon le Manuel de comptabilité publique, tome 2, Berne, 1981:

«Créances résultant d'opérations réciproques de règlement (sans les banques).»

➔ La définition reste inchangée selon le MCH2.



Le système de contrôle interne (SCI)

VAUD
Itinéraire d'un notable déchu
Edy Rod, qui a détourné 280 000 francs, est sorti de prison vendredi. Bex est sous le choc des malversations de son ex-boursier

VALAIS
Des liens incestueux ont permis à Verbier de tricher sur les constructions

La commune admet avoir autorisé plusieurs constructions illicites. Pour l'instant, son président refuse de publier le rapport qui a analysé quinze dossiers et relevé cinquante infractions. Des liens d'intérêts réunissent les membres de l'exécutif actifs dans la construction et l'immobilier

Loèche-les Bains: le cas suisse d'une «faillite»
Par Céline Monay, 15 décembre 2011
CM • Avec des dettes s'élevant à 170 millions de francs et une marge d'autofinancement négative d'environ 3,5 millions de francs, la situation financière de Loèche-les-Bains a alerté les autorités. En juillet 1999, le Tribunal cantonal valaisan a décidé de mettre la commune sous gestion, appliquant ainsi pour la première fois depuis sa création en 1947, la loi fédérale réglant la poursuite pour dettes contre les communes et autres collectivités de droit

Biens du pupille détournés, caisses trompées: les autorités ont laissé faire.

Le système de contrôle interne (SCI)

Bases légales (1/2)

Article 70 de la loi sur les communes (LCo; RSB 170.11)

Principe

2 La commune veille à assurer

a une **gestion circonspecte** et l'**emploi économe des fonds publics**,

b la **protection contre la mauvaise gestion** et

c la **transparence** et la **comparabilité des comptabilités publiques**.

Article 71 LCo

Responsabilité

1 Le conseil communal est responsable de la gestion financière.



Le système de contrôle interne (SCI)

Bases légales (2/2)

Article 114 de l'ordonnance sur les communes (OCo; RSB 170.111)

1 Le conseil communal veille à l'organisation opportune de la gestion financière et à l'instauration d'un système de contrôle interne efficace.

Article 2 ODGFCo (RSB 170.511)

Système de contrôle interne (SCI)

1 La commune définit son **système de contrôle interne en fonction du volume de ses transactions.**

2 Le conseil communal réglemente

a les droits de signature,

b les compétences d'adopter les crédits d'engagement et d'utiliser les crédits autorisés,

c la compétence d'adopter les crédits supplémentaires,

d le droit d'ordonner les paiements,

e le droit de viser les pièces,

f la compétence d'arrêter des décisions,

g le système de rapports.



Le système de contrôle interne (SCI)

Objectifs / définition*

- **Création d'un contexte de contrôle approprié au plan interne**
- **Efficacité et efficience des processus**
- **Protection du patrimoine**
- **Respect des lois, normes et règlements**
- **Comptes et rapports reflétant la réalité**

 **Le SCI est une tâche de conduite essentielle.**

*Selon Hunziker, Dietiker, Schiltz, Gwerder 2015, p. 39

Vérification des comptes annuels

NOUVEAU



Guide
destiné aux organes de
vérification des comptes
et
formulaire officiels

- Remplace le Guide de vérification des comptes de 2011
- Forme
 - Classeur
 - Feuilles volantes
 - Formulaire de vérification
 - Diverses annexes (modèles de rapport)

Vérification des comptes annuels

Systematique du guide

1. **Explications** relatives à la vérification des comptes

Chapitres 1 à 10:

1	Introduction
2	La vérification des comptes dans les communes bernoises
3 et 4	Planification et exécution de la vérification
5	Précisions relatives à certains domaines particuliers
6	Clôture de la vérification et rapports
7	Révision intermédiaire sans avis préalable
8	Mesures à adopter en cas d'irrégularités
9 et 10	Surveillance financière et entrée en vigueur



MCH2

Vérification des comptes annuels

Systematique du guide

2. Annexes

Annexes 1 à 8:

1	Détermination de l'importance
2	Vérifications obligatoires et autres vérifications
3	Déclaration d'intégralité
4	Rapport explicatif concernant la révision finale
5	Rapport succinct (4 variantes)
6	Révision intermédiaire sans avis préalable
7	Plans pluriannuel et annuel de vérification
8	Schéma des étapes du processus annuel



Vérification des comptes annuels

Cours destinés aux organes de vérification



➤ **Passage du MCH1 au MCH2**

- Cours destiné aux réviseurs en février 2019

➤ **Nouveaux membre d'un OVC**

- Cours de base sur le MCH2 en février 2019
- Cours destiné aux réviseurs en février 2019

 **Publication de l'offre de cours en novembre 2018 au moyen d'une ISCB destinée à toutes les collectivités**

MCH2

Informations concernant le MCH2

Finances communales / **MCH2 / Outils de travail**



The screenshot shows the website 'www.be.ch/mch2' with the following structure:

- Header:** Canton de Berne, Page d'accueil, Deutsch, Chercher
- Navigation:** Contact, Offres d'emploi, Plan du site, Mots-clés de A à Z
- Menu:** La Direction, Communes, Aménagement du territoire, Permis de construire, Réduction des primes, Protection de l'enfant et de l'adulte, Eglises, Surveillance
- Left Sidebar:** Actualité, Droit communal, ISCB, Réformes communales (REFCOM), Conférences régionales, Finances communales (with sub-menu: MCH2, Bases (MCH1), Outils de travail (MCH1), Cours (MCH1), Système de détection précoce, Statistiques et rapports, Analyses concurrentielles, CACSFC, Remise des pouvoirs au sein de l'administration des finances), Données sur les communes, Relations entre le canton et les communes, Qui sommes-nous?, Bases légales
- Main Content:**
 - Page principale > Communes > Finances communales > MCH2
 - Imprimer la page
 - MCH2**
 - Introduction du modèle comptable harmonisé 2 (MCH2)**
 - Appelé à remplacer l'actuel modèle de compte harmonisé introduit au début des années 1980, le MCH2 représente plus qu'un simple lifting. Il abandonne, par exemple, le système de dépréciation de la valeur résiduelle du patrimoine administratif au profit d'un système d'amortissement basé sur la durée de vie des éléments. Il prévoit, outre un plan comptable complètement remodelé, de nouveaux instruments tels que la comptabilité des immobilisations, la gestion des flux de trésorerie ainsi que le développement des diverses annexes du bilan – autant d'éléments qui démontrent que le MCH2 se veut plus transparent à l'égard des citoyens contribuables.
 - Le MCH2, qui va clairement dans la direction de la comptabilité de l'économie privée, constituera également un outil de gestion plus performant pour le pouvoir politique et l'administration.
 - L'OCOT prévoit d'introduire le MCH2 par paliers dès 2016.
- Right Sidebar:**
 - Contact**
 - Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques
 - Unité francophone de l'OCOT - Service des affaires communales Hauptstrasse 2 Case postale 2560 Nidau
 - Tél +41 31 635 25 90
 - Fax +41 31 635 25 99
 - Contact par courriel
 - Formulaire de contact
 - Plan de situation

www.be.ch/mch2

→ Guides

→ Outils de travail

Veillez remplir l'évaluation du cours en ligne.

**Nous vous remercions de
votre attention.
Bon retour chez vous!**



Office des affaires communales et de l'organisation du territoire

Centre de compétence du canton de Berne pour un développement territorial durable et des communes fortes



Orienté vers les attentes des clients

Axé sur les besoins et les prestations

Compétent et efficace

Ouvert

Transparent

www.be.ch/oacot

Domaine des finances communales

